

COMMUNE DE LEHELLES

**CONCOURS D'ARCHITECTURE A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE A USAGE MULTIPLE,
DE LOGEMENTS PROTEGES ET D'UNE CENTRALE DE CHAUFFE**

RAPPORT DU JURY



LA GRANGE AU PRE, projet lauréat

Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe

Table des matières

Extraits du programme du concours.....	5
Rapport d'examen préalable.....	8
Déroulement du jugement.....	10
Présentation des projets rendus	13

Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe

EXTRAITS DU PROGRAMME DU CONCOURS

CONTEXTE GENERAL

La commune de Léchelles est décidée à prendre en mains son avenir. Elle participe activement à un projet de fusion avec Domdidier, Dompierre et Russey. Si cette perspective la situerait en périphérie de la nouvelle commune, la réalisation envisagée restera ancrée sur l'axe de communication Fribourg-Payerne.

Cela ne signifie toutefois pas qu'elle néglige la vie de ses villages de Léchelles et Chandon, dont la population atteindra à moyen terme 900 personnes. Les habitants de ces deux villages se sont fortement mobilisés pour contrer tout risque de devenir une cité dortoir. De nombreux habitants font activement partie de nombreuses sociétés villageoises.

En 2012, la commune a mis sur pied deux associations: l'Association «Les Papillons» est destinée à assurer la vie des plus jeunes par l'accueil extra-scolaire et le jardin d'enfants. L'association «Ensemble» a pour but de coordonner et de soutenir financièrement les activités des diverses sociétés, de l'animation culturelle et sociale et de promouvoir toutes les bonnes idées...

Les habitants de la commune se sont mobilisés financièrement pour participer à une nouvelle société immobilière, «Léchandon», dont l'actionnaire principal est la commune. Elle détient des immeubles tels que l'auberge et un bâtiment locatif dont les loyers restent attractifs. Cette société travaille de concert avec les autorités communales pour promouvoir, financièrement et opérationnellement, le terrain d'intérêt général dont les infrastructures font l'objet du présent concours.

Enfin, il faut relever aussi que nombre d'habitants consacrent beaucoup de temps à apporter leur savoir-faire, leurs compétences, leurs idées et leur temps en participant aux groupes de projet et aux commissions qui sont un moteur puissant du développement futur des deux villages.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Compte tenu de cette proposition, les autorités communales, en collaboration avec l'urbaniste en charge de la révision du plan d'aménagement local, ont choisi de renforcer la zone de centre de village, en y regroupant, à court terme, des bâtiments à caractère public. Dans ce but, elles ont adopté le principe d'un secteur de limitation de trafic, qui associera la zone d'intérêt général (au nord de la route cantonale) à l'actuel bâtiment administratif (au sud)

Par la mise en œuvre de ce concours, les autorités de Léchelles attendent un projet qui valorise les infrastructures existantes tout en précisant l'urbanisation du périmètre de l'intervention. Dans ce but, les concurrents soigneront en particulier les aspects suivants:

- la valorisation des espaces extérieurs,
- la prise en compte des valeurs et des contraintes du lieu,
- la mise en valeur réciproque des constructions existantes et futures.

En outre. Le maître de l'ouvrage attend des concurrents une stratégie de projet visant une réalisation à bas coût pour une salle multi usages.

CAHIER DES CHARGES

TERRAIN ET PERIMETRE DU CONCOURS

Le périmètre du concours est explicitement indiqué sur le plan de situation remis (document No 1.15.2). Le périmètre constructible est complété par le périmètre d'aménagement, défini en vue de la réalisation dans un avenir proche d'un secteur de limitation de vitesse au centre du village (30 km/h). Les concurrents peuvent proposer, à l'intérieur de ce périmètre, toute forme d'aménagement compatible avec cet objectif.

PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les normes et directives suivantes sont applicables:

- Directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives, édition mars 2003
- Les normes et directives de protection incendie en vigueur, éditées par l'Association des établissements cantonaux d'assurances contre l'incendie.
- La norme SIA 500, «Constructions sans obstacles», (2009).
- Le standard Minergie doit être appliqué aux nouvelles constructions publiques.
- Le règlement communal d'urbanisme et le plan des zones de la commune de Léchelles est en révision. Les informations figurant sur le plan 1.15.2 sont issue du projet de règlement.
- La LATeC et Le RELATeC, ainsi que l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions.
- La directive ITAP 84 pour la construction d'abris de protection civile.

La limite du périmètre constructible figure explicitement sur le document remis No 1.15.2

VARIANTES

Chaque concurrent ne peut déposer qu'un seul projet. La présentation d'une ou plusieurs variantes entraînera automatiquement l'exclusion du jugement.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Lors de l'examen des projets, le jury prendra principalement en compte les aspects suivants des projets (ordre non hiérarchique):

- 2.4.1 La contribution du projet à la structure bâtie du village de Léchelles et son rapport à la route cantonale,
- 2.4.2 La qualité architecturale en relation avec le traitement du thème,
- 2.4.3 Les qualités spécifiques de chaque partie du programme en relation avec le tout,
- 2.4.3 La fonctionnalité et les qualités spatiales du projet,
- 2.4.4 L'utilisation rationnelle du périmètre disponible et la qualité des aménagements extérieurs,
- 2.4.5 L'économicité générale du projet pour sa construction et son entretien.

PROGRAMME DES LOCAUX

100	Activités associatives et sportives				
101	hall d'entrée	1	60 m2	60 m2	Y compris zone de vestiaires.
102	salle de sport 16 x 28 m	1	448 m2	448 m2	Salle de sport pour l'enseignement du sport (école primaire) et à l'usage des sociétés locales. H libre sous structure 7.00 m. Accueillera régulièrement des spectacles hors activité sportive principale. Espace pour environ 150 spectateurs à ajouter en relation directe avec ce volume.
	scène	1	0 m2	0 m2	6 x 16 m, démontable, pour installations temporaires dans l'espace de 102 en vue de manifestations.
103	local de rangement	1	80 m2	80 m2	pour le matériel de scène, tables et chaises; à proximité immédiate de 102.
104	local de rangement	1	80 m2	80 m2	pour le matériel destiné à la pratique du sport; à proximité immédiate de 102.
105	petit matériel	1	20 m2	20 m2	pour le matériel destiné à la pratique du sport; à proximité immédiate de 102.
106	vestiaires	4	40 m2	160 m2	y compris douches. L'accès aux vestiaires doit être possible directement depuis l'extérieur.
107	local maîtres et arbitres	1	16 m2	16 m2	y compris sanitaire et douche, utilisable comme infirmerie, accessible intérieur et extérieur.
108	cuisine	1	30 m2	30 m2	Destinée à la préparation de plats livrés par un traiteur, jusqu'à 300 personnes / repas, y compris dépôt.
109	salle de rencontre	1	30 m2	30 m2	A l'usage des sociétés locales, pour réunions, comités, etc.; à proximité immédiate de 108.
110	WC				2 x WCH, 2 x WCF, 1 x WC handicapés, répartis selon la logique du projet.
111	local nettoyage	1	10 m2	10 m2	
112	local technique				selon la logique du projet.
200	Logements				
201	Appartements protégés				10 à 12 appartements (2,5 et 3,5 pièces; appartement animateur 4,5 p), organisés selon la logique du projet, destinés à accueillir des personnes âgées. Accessibilité selon SIA 500. Avec locaux communs (caves, buanderie, etc.).
300	Services communaux / voirie				
301	Garage	1	60 m2	60 m2	Pour véhicule de voirie, machines communales, petit matériel; hauteur libre minimale 4.50 m.
302	vestiaire et bureau	1	20 m2	20 m2	y compris douche.
303	WC				WCH, WCF, selon la logique du projet, accès extérieur possible.
304	protection civile				50 places (selon ITAP 84).
400	Centrale de chauffe				
401	Silo				Enterré, minimum 300 m³. Profondeur de 4.00 à 5.00 m, largeur 6.00 m. Construction béton, parallèle au local chaufferie. Accès perpendiculaire par camion, 2 trappes d'alimentation 3.00 x 4.00 m.
402	Local de chaufferie				Enterré ou à niveau 0.00, 8.00 x 10.0 m, H 5.0 m. Porte d'accès vers l'extérieur, H 3.20 m, l 3.60 m, Les documents remis 1.15.6 donnent différentes possibilités indicatives – non contraignantes – pour l'organisation de ce programme.
500	Aménagements extérieurs				
501	Parking				35 places réparties dans le périmètre du concours, à l'usage alterné et partagé de toutes les entités projetées. 15 places destinées aux résidents des logements protégés. Revaloriser la place de jeux existante.

RAPPORT D'EXAMEN PREALABLE

DELAIS

LLa prise en charge, l'ouverture et l'analyse préalable des dossiers rendus ont été effectuées du 11 au 19 novembre 2013 par l'atelier d'architecture Bovet Jeker architectes sàrl à Fribourg.

25 inscriptions avaient été enregistrées dans les délais par l'organisateur. 24 projets ont été envoyés jusqu'au 18 octobre 2013 dans les conditions prescrites par le règlement du concours. Les maquettes ont été réceptionnées par une personne indépendante de l'organisation du concours le 31 octobre 2013 dans les locaux de l'administration communale de Léchelles.

LISTE DES DEISES ET DATES D'EXPEDITION

1.	NCEUDS.....	17.10.13
2.	513161	18.10.13
3.	Luna.....	18.10.13
4.	CHOCOLAT-PISTACHE	18.10.13
5.	confetti	18.10.13
6.	Au coin du feu	18.10.13
7.	LA GRANGE AU PRE	18.10.13
8.	LINK.....	18.10.13
9.	LAUREL ET HARDY	18.10.13
10.	OPPIDUM	17.10.13
11.	RACCOMMODAGE	18.10.13
12.	toit virtuel.....	16.10.13
13.	Lanterne	18.10.13
14.	LECHELLES HUMAINE	18.10.13
15.	Bonjour Lechelles.....	17.10.13
16.	LA BELLE ECHELLE	16.10.13
17.	split.....	15.10.13
18.	PLACE	12.10.13
19.	GGTM 1984.....	18.10.13
20.	passAGE.....	18.10.13
21.	côté rue, côté jardin	18.10.13
22.	PAPOYE	14.10.13
23.	AU MIDI	17.10.13
24.	VALDI.....	17.10.13

EXAMEN DES DOCUMENTS

Les projets rendus ont été examinés sous les points généraux suivants :

- conformité des délais
- conformité des documents demandés
- conformité aux prescriptions réglementaires
- conformité au programme

Le résultat de ces analyses est répertorié dans une série de fiches récapitulatives mises à la disposition du jury, accompagnées des réductions des documents rendus.

L'examen des projets met en évidence une série d'écarts par rapport cahier des charges qui peuvent être résumées de la manière suivante:

documents demandés	
présentation incorrecte des documents	02 : plans pliés , plans difficiles à comprendre / 08 : manque réductions.
prescriptions règlementaires	
non respect de prescriptions règlementaires :	02 : logements proches de l'école / 08 : silo hors périmètre / 15 : périmètre de construction non respecté / 19 : périmètre de construction modifié
conformité au programme	
informations lacunaires concernant la centrale de chauffe	01 / 02 / 04 / 07 / 08 / 09 / 13 / 14 / 17 / 18 / 19 /
dimensionnement incorrect des locaux de la centrale de chauffe	03 / 10 / 14 / 16 / 17 / 19 / 20 / 23 / 24 /
salle de rencontre éloignée de la cuisine	02 /
hauteur du garage non vérifiable	02 / 04 / 18 /
13 appartements	21 /

De petites variantes quant à l'interprétation des éléments du programme sont également constatées, ainsi que de nombreux écarts par rapport aux surfaces demandées. Les membres du jury peuvent se référer aux fiches d'examen en cas d'analyse approfondie des projets afin de juger de l'importance à accorder à ces imprécisions.

Il appartient au jury de se déterminer quant à la recevabilité de ces projets.

D'autres écarts quant à l'interprétation des éléments du programme sont également constatées, ainsi que de petits écarts par rapport aux surfaces demandées ($\leq 10\%$). Les membres du jury peuvent se référer aux fiches d'examen en cas d'analyse approfondie des projets afin de juger de l'importance à accorder à ces imprécisions.

Sur ces bases, le jury décide d'accepter l'ensemble des projets rendus au jugement. Les projets No 02, 15 et 19 sont exclus de la répartition des prix pour non respect du périmètre du concours. Ils peuvent recevoir une mention, conformément aux art. 1.9 et 1.11 du programme du concours.

DÉROULEMENT DU JUGEMENT

PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION

Après un bref commentaire sur la manière de porter un premier regard sur les travaux rendus, les membres du jury prennent connaissance des projets par groupes de deux personnes. Un premier débat permet de poser les critères d'élimination des projets au premier tour de jugement. Le jury se réfère aux documents fournis aux concurrents, et particulièrement aux objectifs du concours:

OBJECTIFS DU CONCOURS

Les autorités communales, en collaboration avec l'urbaniste en charge de la révision du plan d'aménagement local, ont choisi de renforcer la zone de centre de village, en y regroupant, à court terme, des bâtiments à caractère public. Dans ce but, elles ont adopté le principe d'un secteur de limitation de trafic, qui associera la zone d'intérêt général (au nord de la route cantonale) à l'actuel bâtiment administratif (au sud)

Par la mise en œuvre de ce concours, les autorités de Léchelles attendent un projet qui valorise les infrastructures existantes tout en précisant l'urbanisation du périmètre de l'intervention. Dans ce but, les concurrents soigneront en particulier les aspects suivants:

- la valorisation des espaces extérieurs,
- la prise en compte des valeurs et des contraintes du lieu,
- la mise en valeur réciproque des constructions existantes et futures.

En outre. Le maître de l'ouvrage attend des concurrents une stratégie de projet visant une réalisation à bas coût pour une salle multi usages.

Comme premiers critères de jugement énoncés dans le programme du concours, l'utilisation rationnelle du périmètre disponible et la cohérence de la volumétrie proposée en regard de la typologie du village de Léchelles, ainsi que la clarté des aménagements extérieurs, font l'objet d'une analyse attentive de tous les projets. Les aspects suivants justifient l'élimination d'un premier groupe de projets (ordre non hiérarchique):

- la rupture des volumes proposés avec la typologie de village-rue
- le manque de rationalité dans l'utilisation du périmètre disponible
- le manque de hiérarchie dans l'organisation des espaces extérieurs
- la gestion inadaptée de la déclivité du terrain

Sur la base de ces critères, le jury élimine les 14 projets suivants:

2. 513161
3.Luna
6. Au coin du feu
8.LINK
10. OPPIDUM
11. RACCOMMODAGE
12.toit virtuel
13. Lanterne

15.		Bonjour Lechelles
16.		LA BELLE ECHELLE
19.		GGTM 1984
20.		passAGE
23.		AU MIDI
24.		VALDI

DEUXIEME TOUR D'ELIMINATION

Le jury précise les critères de sélection avant de procéder au deuxième tour de sélection. Reprenant les critères énoncés dans le programme, il approfondit les thèmes suivants:

- La qualité architecturale en relation avec le traitement du thème,
- La fonctionnalité et les qualités spatiales du projet,
- L'économicité générale du projet pour sa construction et son entretien.

Une attention particulière est accordée au fonctionnement interne des projets proposés, aux parcours (fonctionnalités) et à la qualité des séquences spatiales. Une attention particulière est portée à la relation entre les espaces extérieurs et la répartition des fonctions dans les volumes proposés.

Certains projets présentent, à la lumière de cette analyse, des carences qui justifient leur élimination. Parmi les critiques formulées, le jury relève le manque de qualité des espaces collectifs, l'inadéquation de la volumétrie et/ou des aménagements extérieurs proposés, ou encore une expression architecturale inadaptée au thème.

Sur cette base, le jury élimine les 6 projets suivants:

1.		NCEUDS
4.		CHOCOLAT-PISTACHE
9.		LAUREL ET HARDY
14.		LECHELLES HUMAINE
18.		PLACE
22.		PAPOYE

TOUR DE REPECHAGE

Avant de procéder au classement des projets, l'ensemble du jury effectue un tour de repêchage au sens de l'art. 21.2 du règlement SIA 142 (édition 1998). Avec le recul que permet l'analyse faite de l'ensemble des projets présentés, le jury maintient les décisions prises.

VERIFICATION COMPLEMENTAIRE

A la demande du jury, les projets restant en vue du tour de classement ont été analysés sous l'angle de leur volume construit qu'ils proposent. Les résultats des calculs font apparaître certaines différences entre les projets à classer. Ils ont été communiqués avant le tour de classement; le jury en a pris acte.

CLASSEMENT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des critiques et des rapports d'experts, le jury délibère et classe, à l'unanimité, les projets dans l'ordre suivant:

07	LA GRANGE AU PRE	1er rang, 1er prix	CHF 40'000.00
17	split.....	2e rang, 2e prix.....	CHF 26'000.00
05	confetti	3e rang, 3e prix.....	CHF 24'000.00
21	côté rue, côté jardin	4e rang, 4e prix.....	CHF 20'000.00

CONSIDERATIONS GENERALES

A l'issue du jugement, le jury relève que le thème à traiter présentait une réelle difficulté, notamment en raison du caractère différencié des éléments du programme, des interactions du nouveau programme avec les bâtiments existants, de la déclivité du terrain.

RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 7 «LA GRANGE AU PRE», dont la critique démontre qu'il possède toutes les qualités pour un développement conforme aux attentes du maître de l'ouvrage. Ses auteurs tiendront compte du souhait suivant émis par le jury dans le cadre de l'évolution de leur projet:

- Evaluer des pistes permettant d'optimiser les coûts du projet en conservant son caractère architectural, conformément aux objectifs du concours. Dans ce but, les auteurs travailleront en étroite collaboration avec le maître de l'ouvrage.

PROJETS CLASSES

07	LA GRANGE AU PRE	14
17	split.....	16
05	confetti	18
21	côté rue, côté jardin	20

Projet No 7
LA GRANGE AU PRE

1er rang / 1er prix / CHF 40'000.00

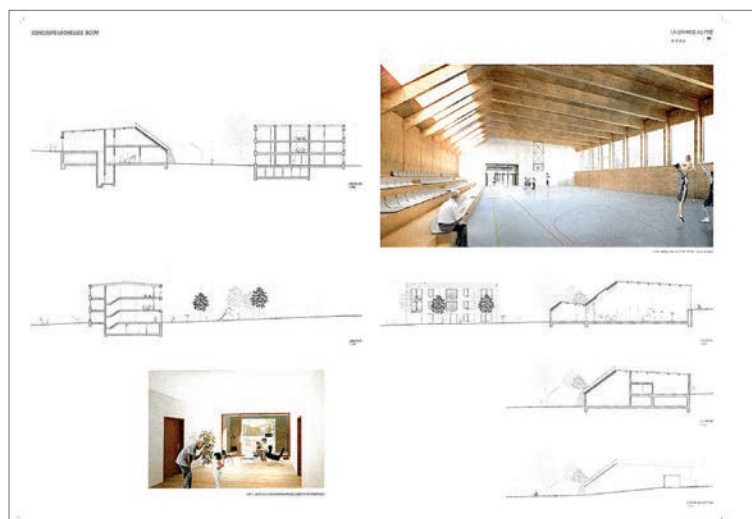
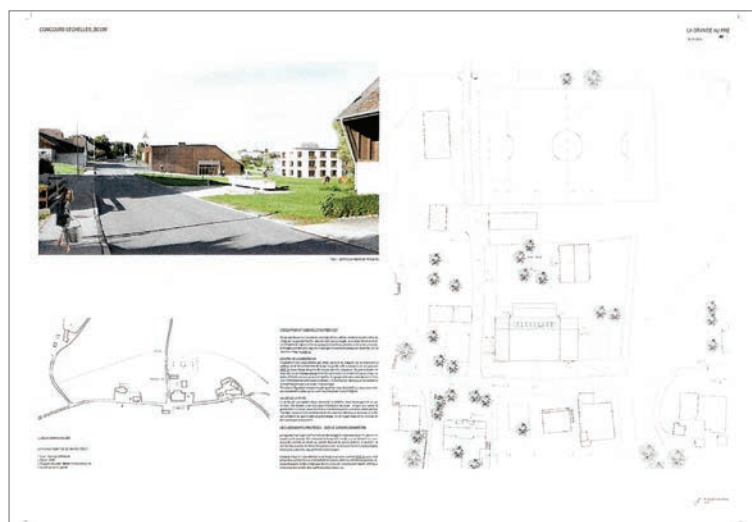
Joud & Vergély Architectes
Côtes de Montbenon 28
1003 Lausanne

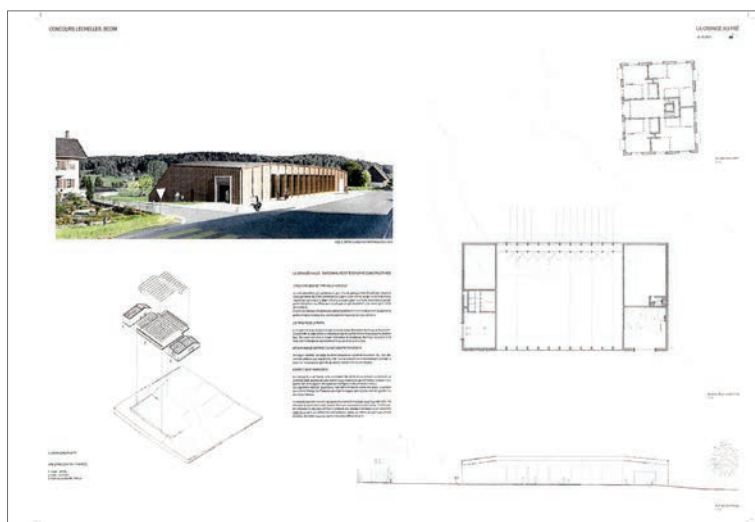
Chistophe Joud (responsable)
Camille Delaunay (collaboratrice)

Disposée le long de la rue et construite toute en longueur, la salle à multi usages est d'une grande précision dans son implantation. En arrivant de l'est, adossée à la route principale, elle s'affiche comme la nouvelle entrée au village. Cette vision «d'entrée», avec au loin la silhouette de l'église, le paysage de verdure, la fontaine existante et en contrebas les logements protégés compose un ensemble bâti qui renforce le caractère villageois de Léchelles.

Le programme des services communaux occupe les têtes de la halle et renforce encore l'image du village où les différents services se trouvent déjà greffés. La grande salle est aussi bien accessible par le haut que par le bas. L'entrée principale, en contrebas, offre une grande flexibilité d'utilisation: la cuisine et la salle de rencontre sont de plain pied avec la halle. Les gradins proposés renforcent le thème «multi usages» attendu. Ils ne sont pas sans incidence sur le coût de l'ouvrage.

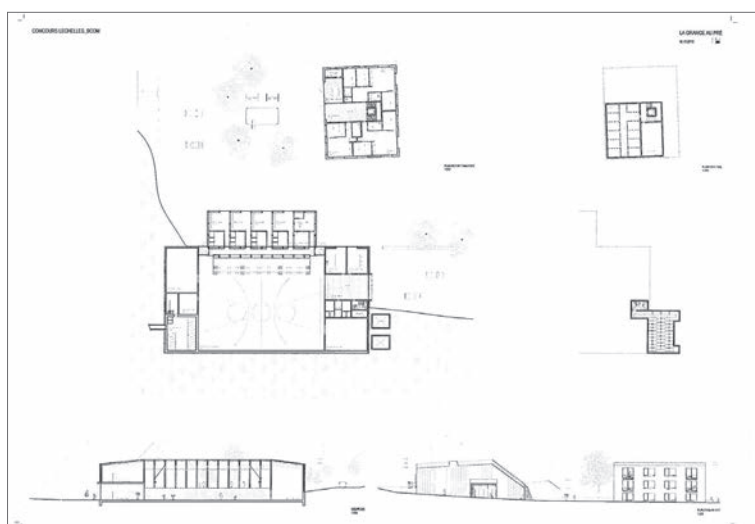
Ce projet maîtrise parfaitement la pente du terrain. Il offre une grande fluidité dans l'organisation des espaces extérieurs. La localisation fractionnée des places de parc en est un exemple. Les nouveaux vestiaires, en rapport immédiat avec le terrain de football, se posent en vis-à-vis des vestiaires actuellement construits. L'identification des fonctions «par façade» est une bonne réponse aux éléments composants le lieu.





Par son implantation très sensible, les logements protégés se présentent comme une «grande maison» ouverte sur la prairie. Ils font référence aux grandes maisons paysannes. Les appartements sont répartis autour d'un escalier central. Une terrasse avec un généreux hall donne sur les activités extérieures et consitue l'espace de référence pour les futurs utilisateurs.

Le langage architectural de l'ensemble bâti est d'une grande authenticité. La découpe des toitures, les façades en bois, les revêtements en crépi sont en parfaite adéquation avec le lieu. Avec des portées structurales raisonnables, ce projet est soucieux de l'économie des moyens.



Projet No 17

SPLIT

2e rang / 2e prix / CHF 26'000.00

Ruffieux-Chehab Architectes SA
Jean-Marc et Colette
Ruffieux-Chehab
Architecte SIA
Boulevard de Pérolles 18
1700 Fribourg

Adriana Roulet

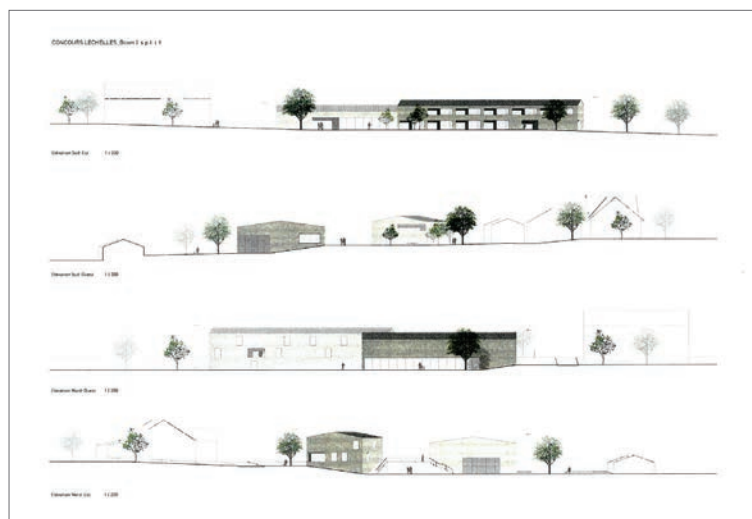
Les volumes proposés, disposés en retrait et parallèlement à la Rue, définissent un espace majeur qui assume le rôle d'une véritable «Place du Village» orientée au Sud-Ouest vers l'église, et un espace secondaire au niveau inférieur côté Nord-Est qui accueille un grand parking.

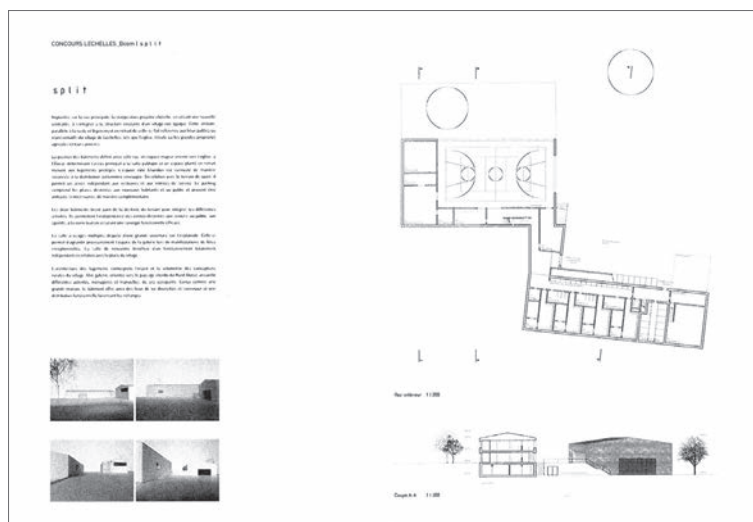
L'échelle et les proportions des deux volumes leur permettent de s'intégrer particulièrement bien aux constructions existantes. La position des logements, plus proches de la Rue, s'infléchit légèrement de façon à assurer la transition entre la Rue et la nouvelle «Place du Village».

Le bâtiment public, en retrait, comporte au niveau supérieur l'entrée principale qui s'ouvre en galerie sur la salle multi usages. La salle de rencontre est judicieusement située à l'angle du chemin de la Place de Sports. Le garage complète le dispositif côté Nord.

Au niveau inférieur, les vestiaires sont disposés sous les logements, ce qui permet de régler le rapport avec le parking et de rendre très compacte la salle multi usages. La liaison proposée au niveau inférieur entre les deux volumes est donc indispensable au fonctionnement de la salle multi usages, impliquant de fait que les logements protégés soient construits simultanément.

La typologie proposée pour les logements protégés, à coursive intérieure, est intéressante pour autant qu'on admette le fort caractère communautaire qui en découle.

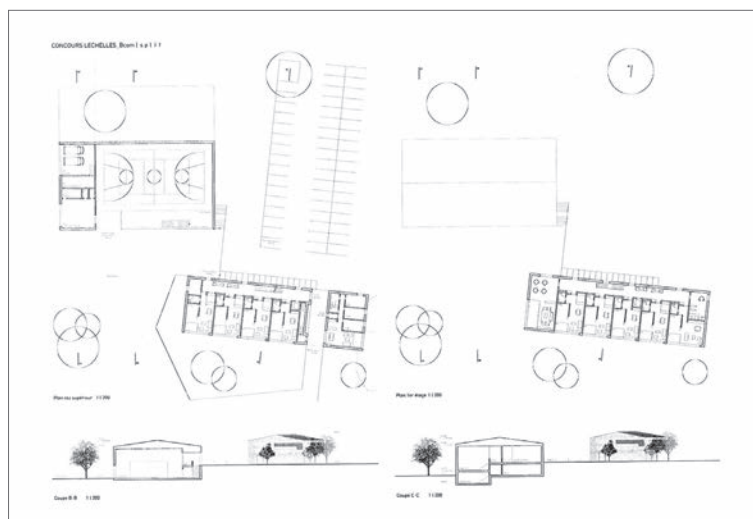




Le traitement des façades est ressenti comme une volonté de «signer» un ensemble architectural, et le Jury se pose la question de la pertinence de différencier si peu (ou autant ?) un bâtiment par rapport à l'autre: le résultat présenté, bien que subtil, peut apporter une certaine confusion dans la lecture des volumes.

Bien que la volonté de créer deux espaces extérieurs très différenciés soit intéressante, le fait de confiner le parage dans un lieu unique donne à l'espace situé en aval un impact trop grand par rapport au site.

En coupe, la position de la chaufferie dans la nappe phréatique est discutable. Les deux bâtiments offrent d'indéniables qualités spatiales et architecturales. Les dimensions du projet des volumes construits augurent d'une économie intéressante, mais les mouvements de terre nécessaires pour construire les places, tant en remblais qu'en déblais, sont importants.



Projet No 5
Confetti

3e rang / 3e prix / CHF 24'000.00

Bonnard Woeffray architectes fas-sia
Geneviève Bonnard
Denis Woeffray
Clos Donroux 1, cp 480
1870
Monthey

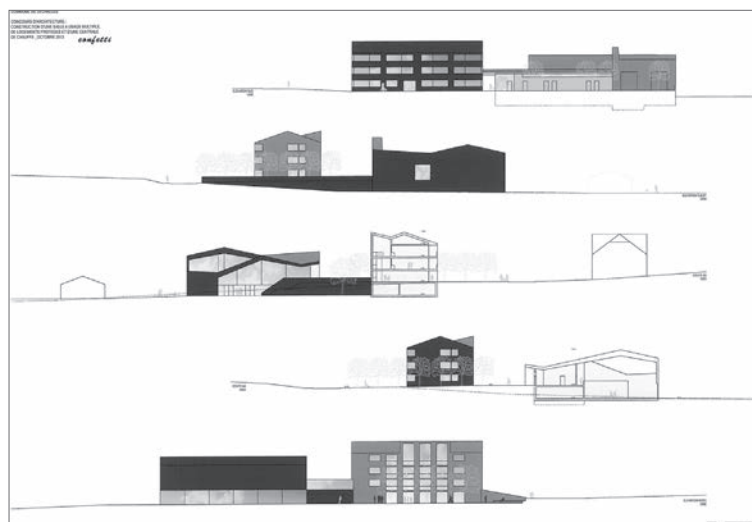
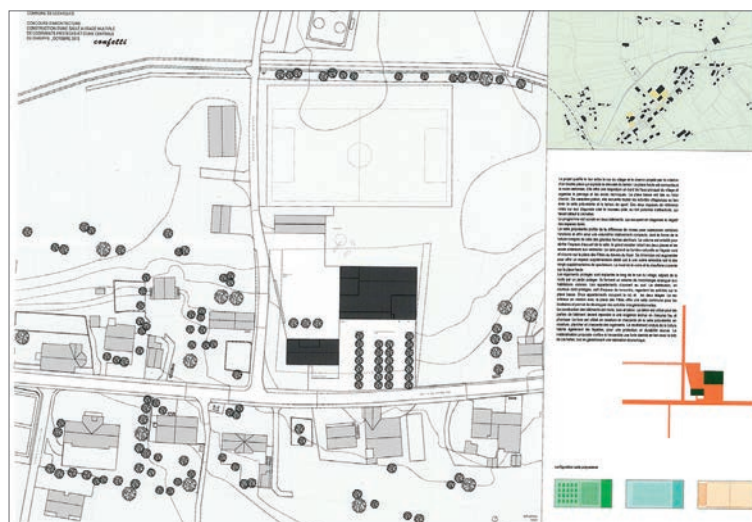
Martin Dauner
Emanuelle Jaques
Camille Rappaz

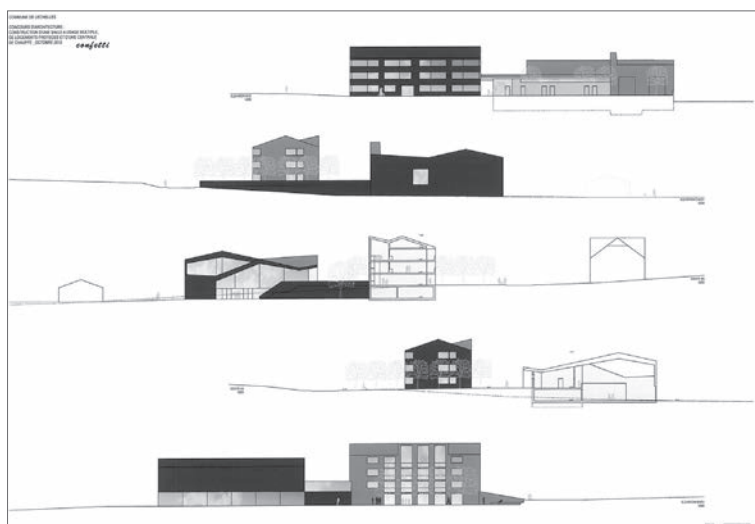
Par l'implantation de deux volumes, le projet propose la création de 2 places. Le premier espace situé le long de la route cantonale accueille le parking. Il est bordé à l'est par le volume contenant les logements protégés et au nord par le volume de la salle multi usages. Le second espace, place de fête, situé au nord-est accueille le futur cheminement piéton et permet l'accès de plein pied au foyer de la salle multiusage. Ces places sont mises en relation au moyen d'un escalier situé le long de la façade est de la salle. L'implantation des volumes proposés est correcte.

Le volume de la salle multiusage s'organise sur deux niveaux. Un niveau inférieur regroupant la salle et ses locaux de service et la centrale de chauffe. A l'étage, un accès secondaire est proposé ainsi que les locaux de la voirie. Les vestiaires profitent d'un accès extérieur indépendant depuis le parking.

Le volume des logements, accessible depuis la route, se développe sur 4 niveaux, le rez inférieur accueille la salle commune et profite d'un accès depuis «la place des fêtes». La typologie de logement est correcte et principalement orientée vers le sud.

La mise en place du volume de la salle au nord et la création de la zone de parking, horizontale et de niveau avec la route, nécessite la création deux murs de soutènements latéraux. Le travail de mise en forme de l'ensemble de la parcelle n'est pas sans incidence sur l'économie générale du projet.





Le travail des toitures réalisé sur les deux volumes est soigné et séduisant. Il permet une rupture d'échelle des volumes, caractérise la salle multi usages et permet une intégration intéressante de l'ensemble dans le tissu construit.

Projet No 21
côté rue, côté jardin

4e rang / 4e prix / CHF 20'000.00

Suter Sauthier & associés SA
transversal architectes
Place de la Gare 1
1950 Sion

Christian Suter
Frédéric Posse
Engin Demirci
Susana Souto
Sylvie Delalay

Raphaël Sauthier
Xavier Marlaire
Bastien Colliard
Fabio Rosado

Le projet propose une implantation de deux volumes rectangulaires: la salle multi usages qui se pose proche et perpendiculaire à la route cantonale et les logements protégés avec une orientation est-ouest derrière le stationnement principal proche du terrain de foot. L'auteur propose deux espace majeurs qui se situent en diagonale à côté des bâtiments. L'espace de stationnement à côté de la salle multi usages propose une entrée et sortie directe sur la route cantonale. Un deuxième espace extérieur avec un cheminement et arborisé comme un parc est proposé comme dispositif d'accueil pour les logements protégés. La taille des bâtiments, la volumétrie des espaces extérieurs sont modestes et répondent bien à l'utilisation prévue et à l'échelle du village.

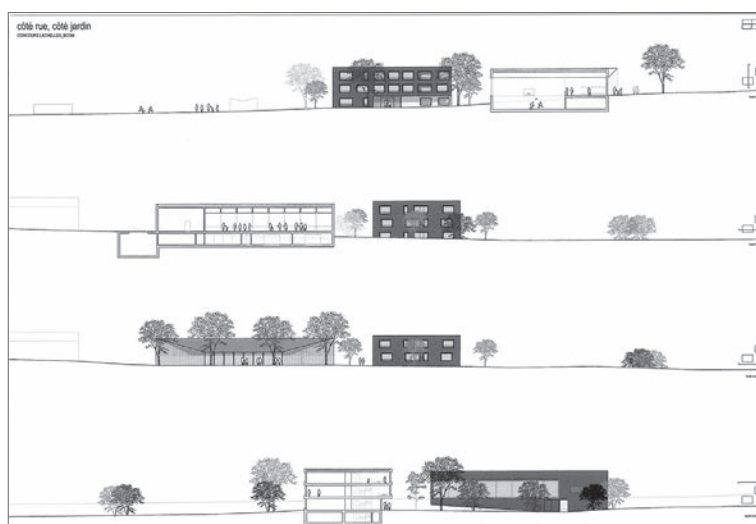


L'entrées principale de la halle de sport est très accueillante malgré sa configuration peut être un peut trop formelle.

L'auteur propose d'intégrer la centrale de chauffage dans la salle multi usages avec un accès latéral vers le chemin de la place de sport. Toutes les entrées et les accès extérieurs au bâtiment principal sont bien visible et répondent bien à l'utilisation du programme.

L'entrée principale au rez supérieur avec cuisine et salle de rencontre est malheureusement un peu loin de la salle de sport pour une utilisation multiple. L'escalier choisi est dans ce sens aussi peu fonctionnel. Les vestiaires et les rangements de sport sont

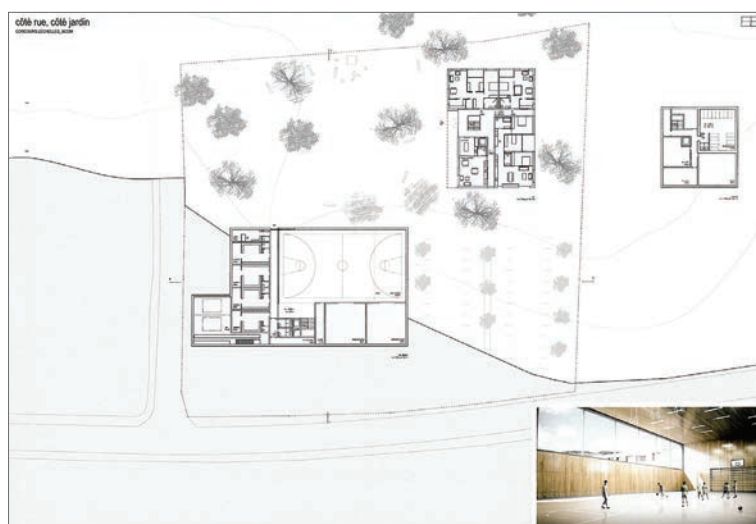




au niveau de salle de sport et sont bien placés.

Dans les logements protégés, l'auteur propose un rez-de-chaussée avec un espace commun et la buanderie. Dans les deux étages supérieurs, on retrouve cinq appartements par étage. Le système de distribution semble très fonctionnel, mais sans grande qualité. On peut regretter les six loggias orientées plein nord.

Le projet répond bien à la demande du maître d'ouvrage mais reste avec son implantation et son langage architectural trop fonctionnel et demeure un peu superficiel.



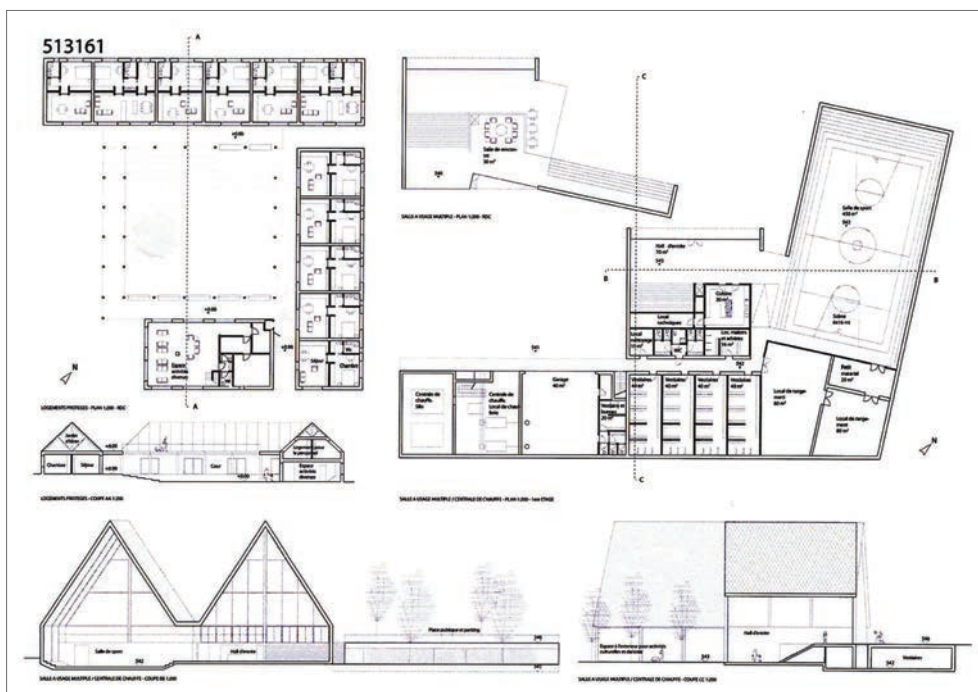
Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe

PROJETS NON CLASSES

Projets éliminés au premier tour de jugement

2.	513161	24
3.	Luna.....	25
6.	Au coin du feu	26
8.	LINK.....	27
10.	OPPIDUM.....	28
11.	RACCOMMODAGE	29
12.	toit virtuel.....	30
13.	Lanterne	31
15.	Bonjour Lechelles.....	32
16.	LA BELLE ECHELLE	33
19.	GGTM 1984.....	34
20.	passAGE.....	35
23.	AU MIDI	36
24.	VALDI.....	37

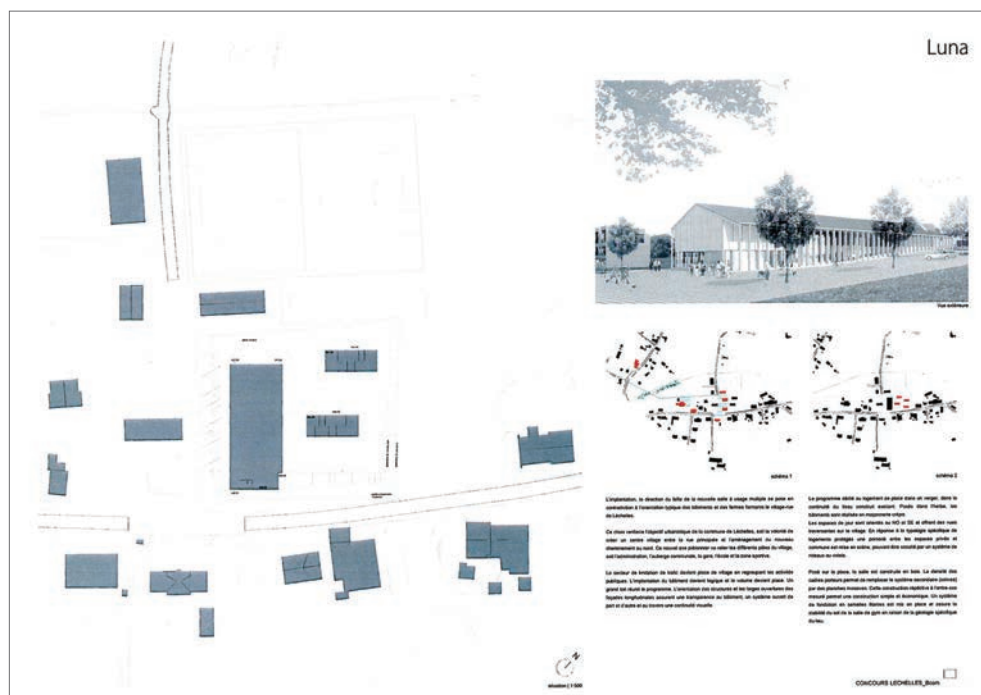
Commune de Léchelles
 Concours d'architecture
 à un degré en procédure
 ouverte
 pour la construction d'une
 salle à usage multiple, de
 logements protégés et d'une
 centrale de chauffe



Projet No 2
513161

CAIRE-Urbanistica
 Baldini Ugo
 Architecte
 2 via Reverberi
 42121 Reggio Emilia (Italie)

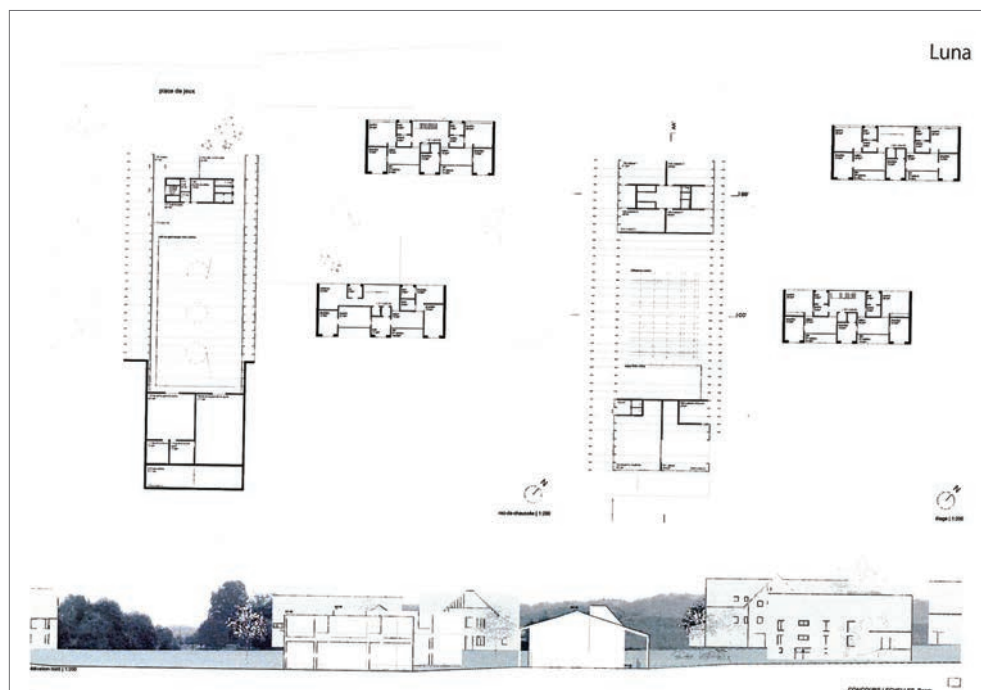
Lorenzo Baldini
 Antonio Pisano
 Omar Baldin



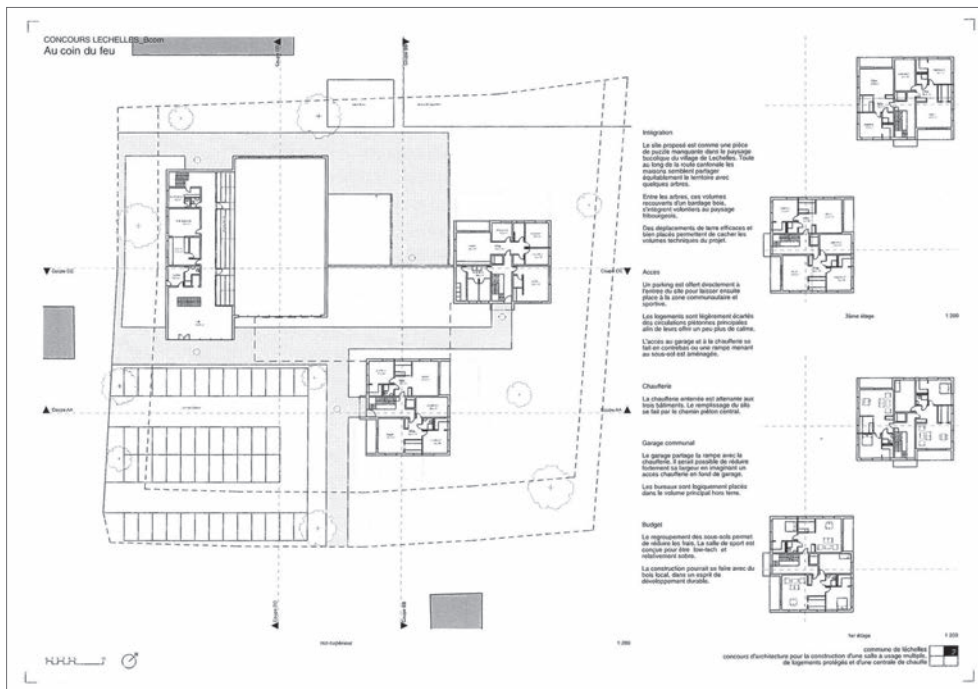
Projet No 3
LUNA

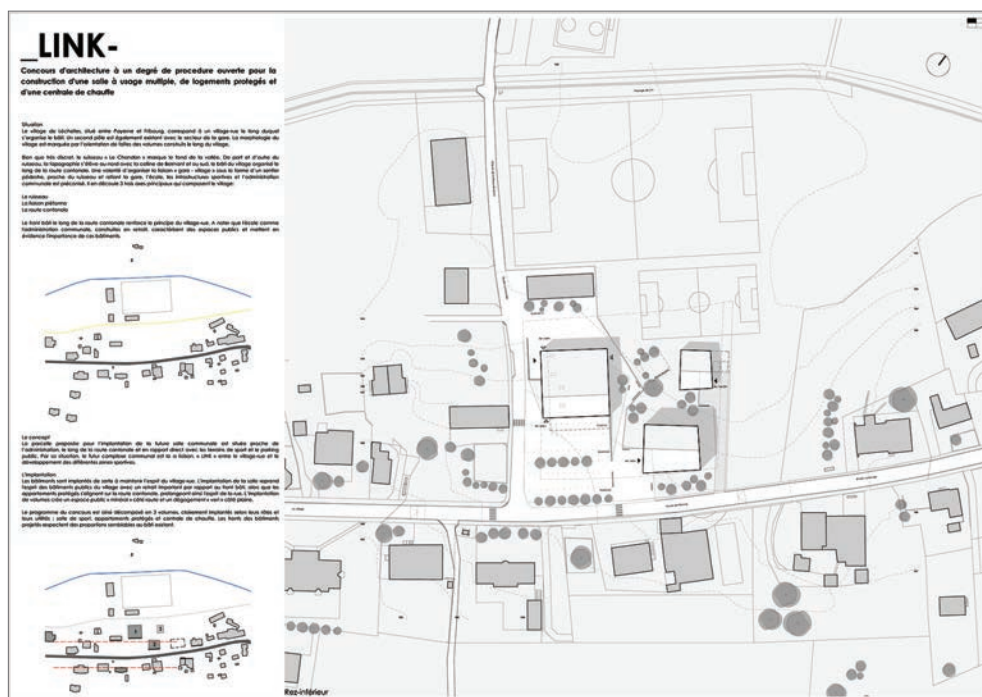
Deillon Delley architectes sa
Architecte EPFL
Rue Lécheretta 1
1630 Bulle

Guan sui Zhao, architecte
ensa pm
David Bise, dessinateur
Elodie Roulin, stagiaire EPFL



Projet No 6
Au coin du feu
SR architecte
Svend Reymond
ch. de Vermont 15
1006 Lausanne

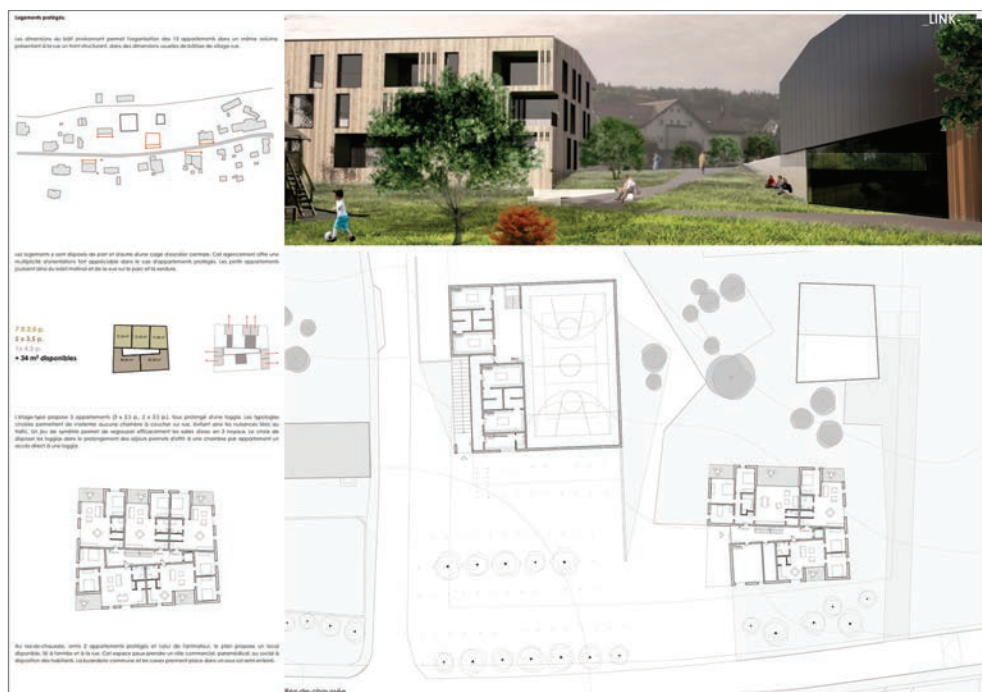




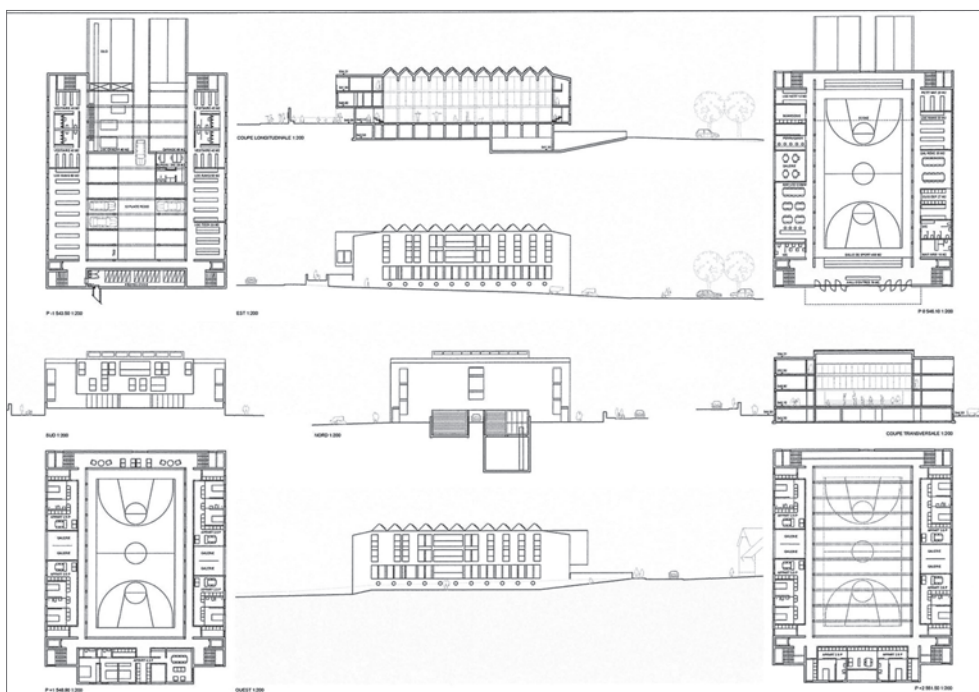
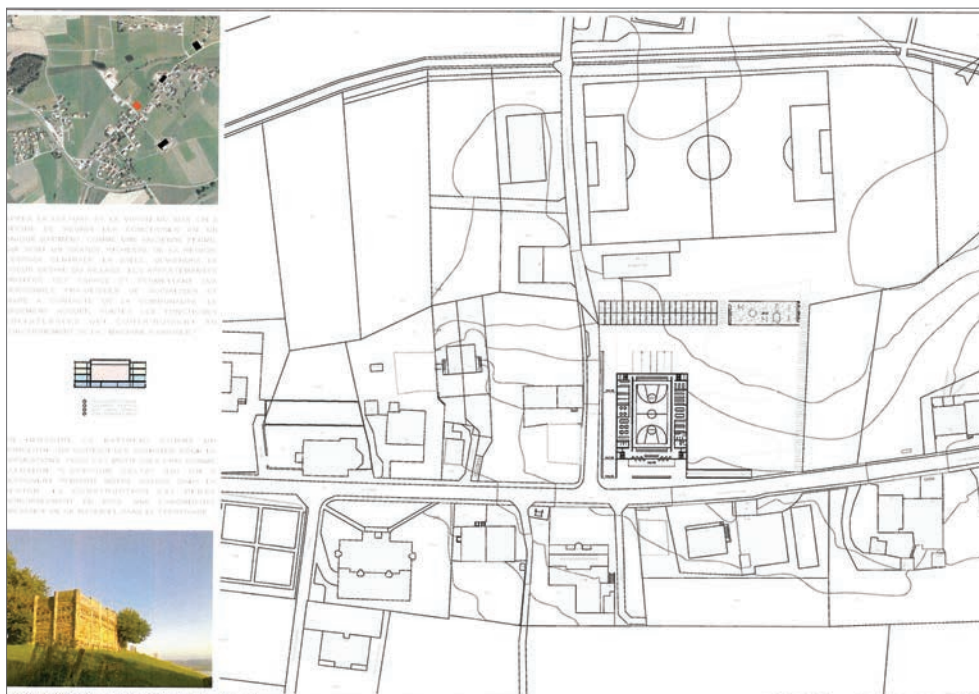
Projet No 8
LINK

Mollard-Domenjoz SA
Architecte
Rte d'Yverdon 20
1470 Estavayer-le-lac

Sylvain Domenjoz
Mehdi Rouissi
Fernando Dos Santos
David Michel
Catherine Rossier



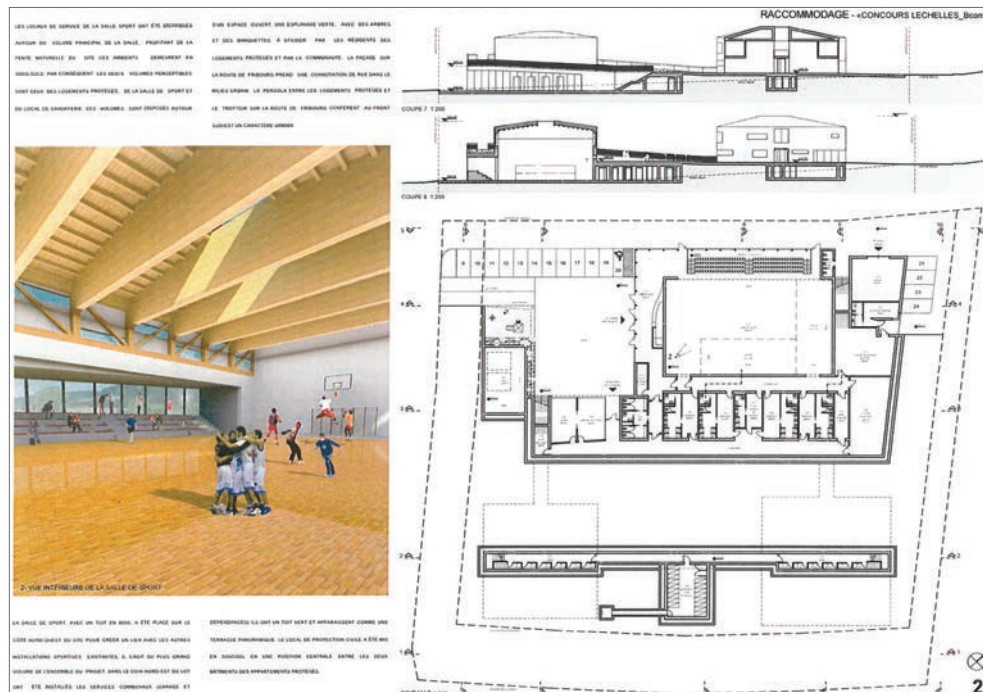
Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe



Projet No 10
OPPIDUM

Studio Gianellini
Gianellini Laura
Architecte
Via Riviera 3
6900 Lugano

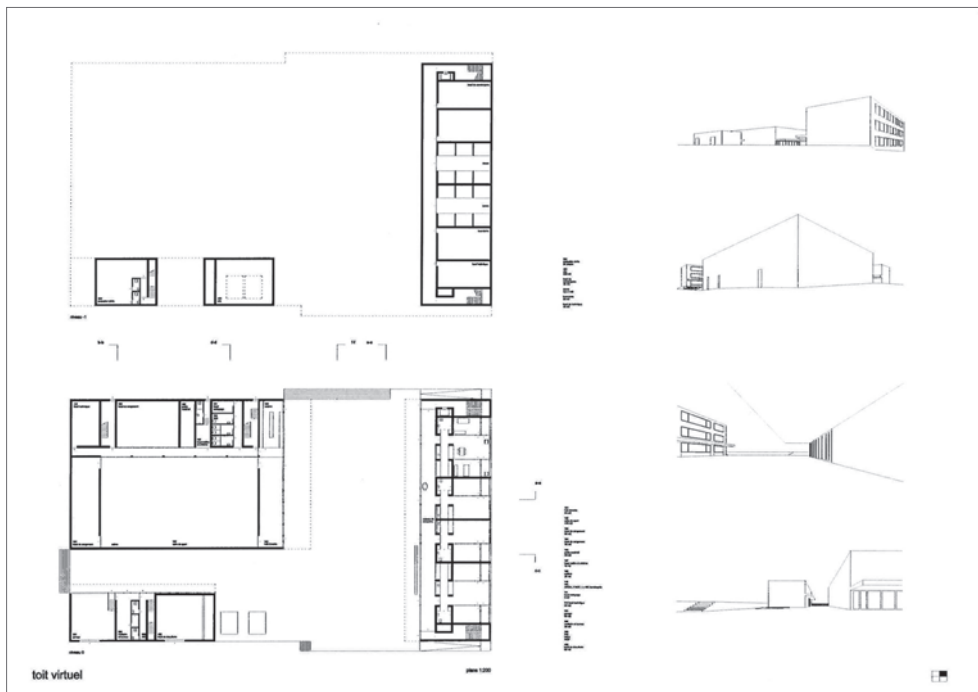
Karim Renzo Notari, arch.
ETHZ / OTIA / REG_A

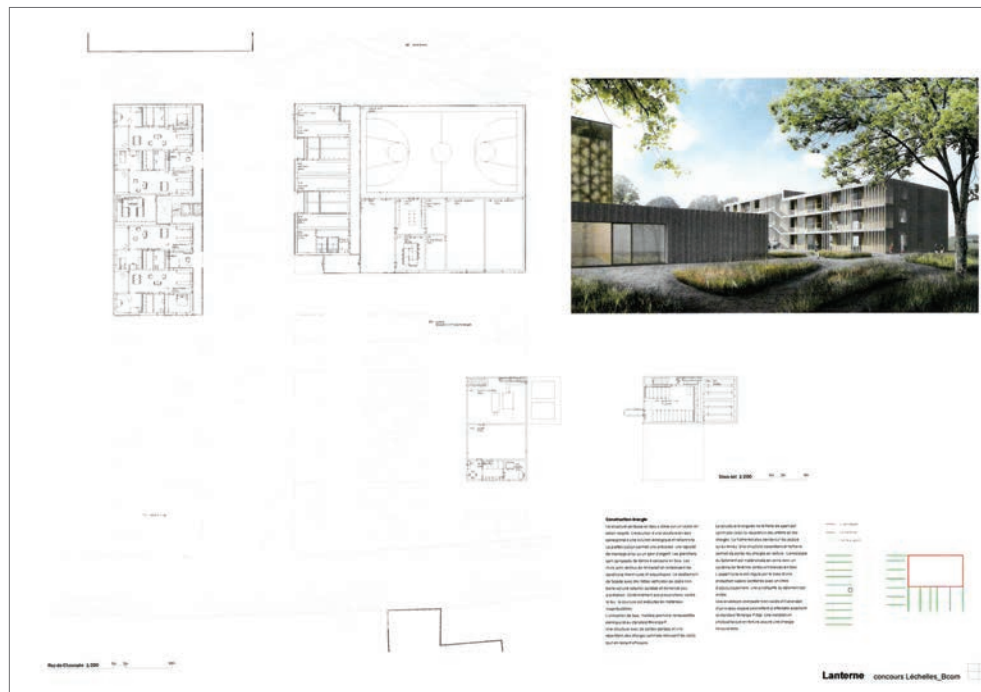


Projek No 12
TOIT VIRTUEL

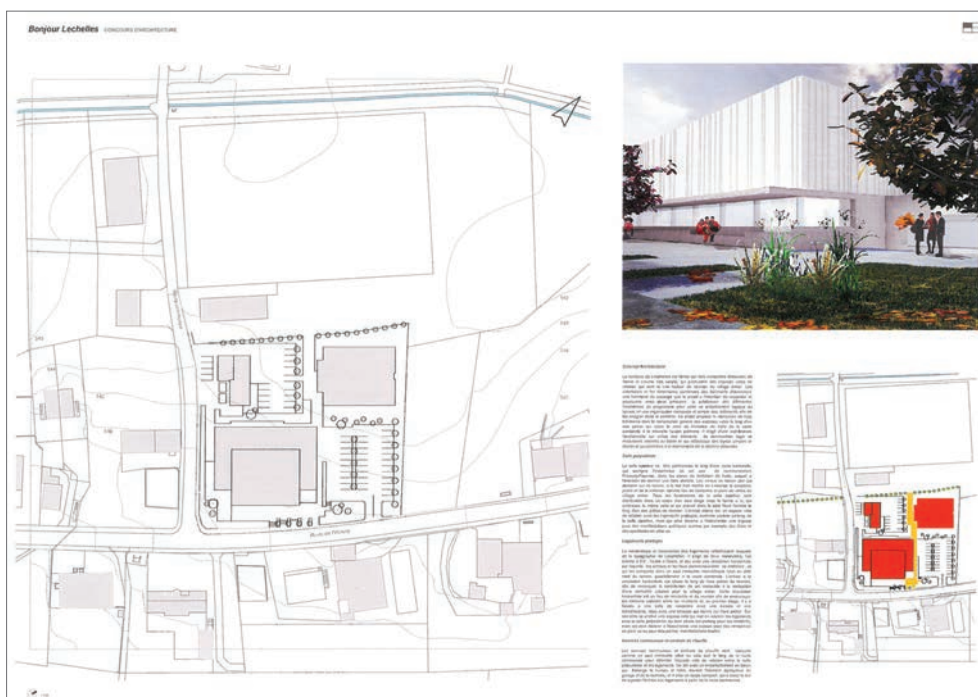
Freier Architekt
Okai Emmanuel
Architecte
Falkenweg 10
71364 Winnenden (Alle-
magne)

Till Lensing
Christian Wegerer





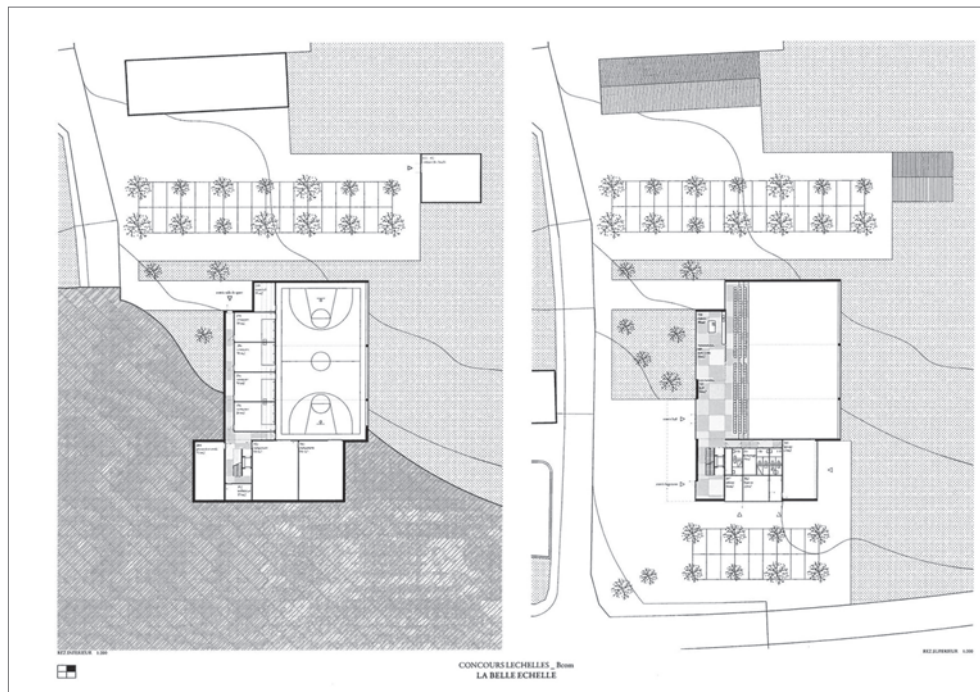
Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe



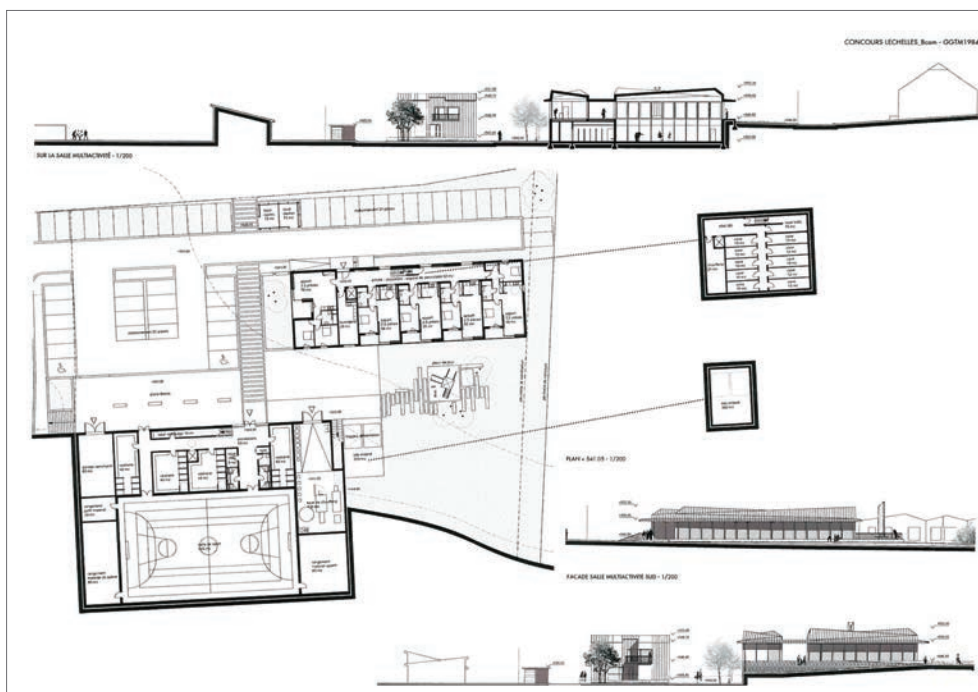
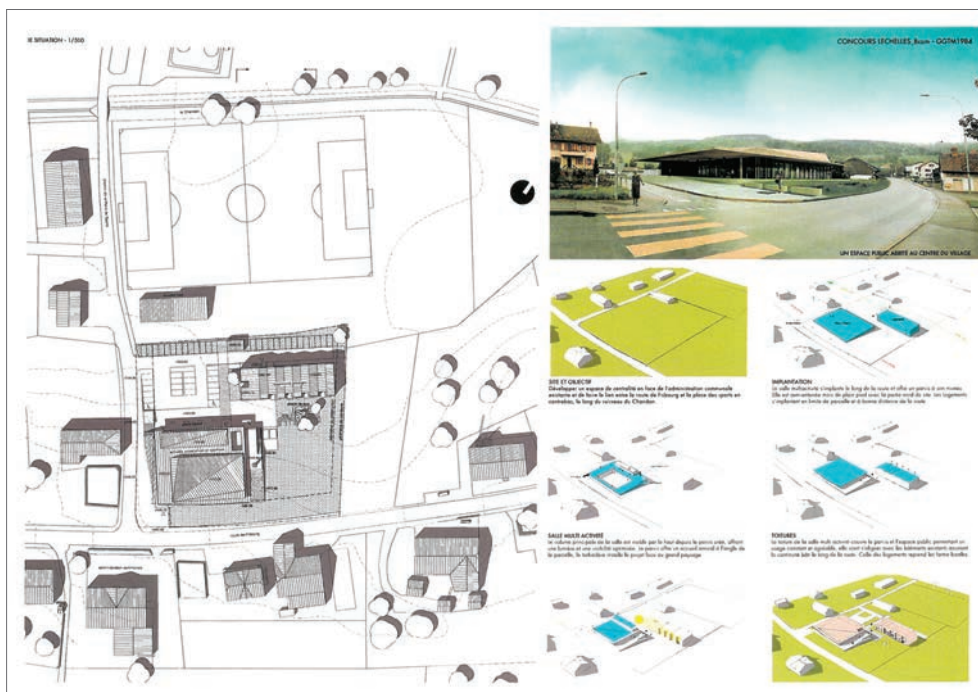
Projet No 15
Bonjour Léchelles

Fabio Eugenio Lemma
architecte
Via Pietro Colletta 14
20135 Milan (Italie)

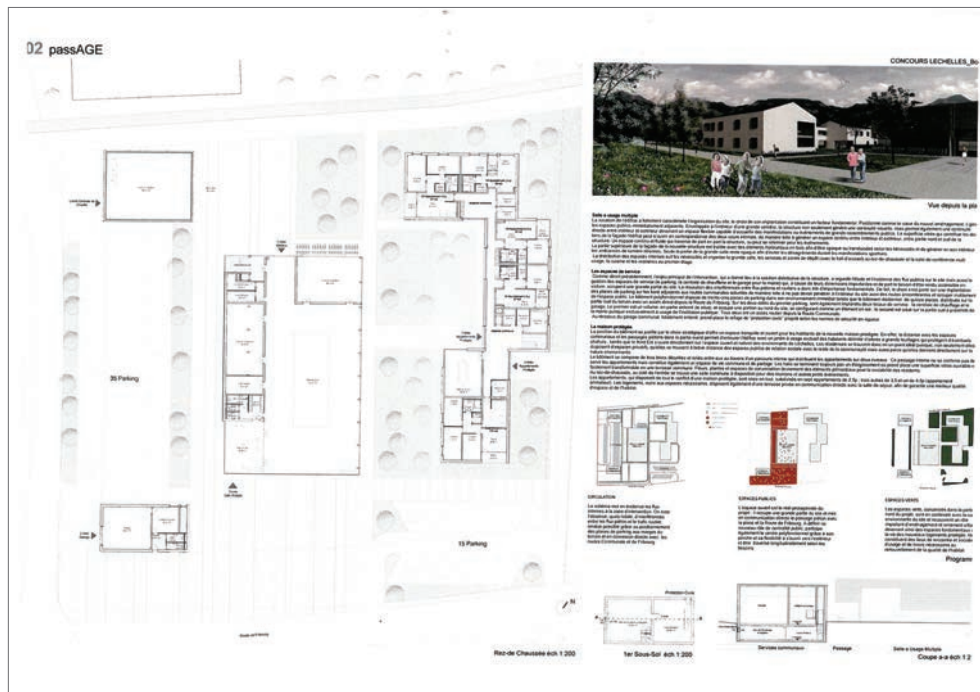
Davide Allegri, architecte



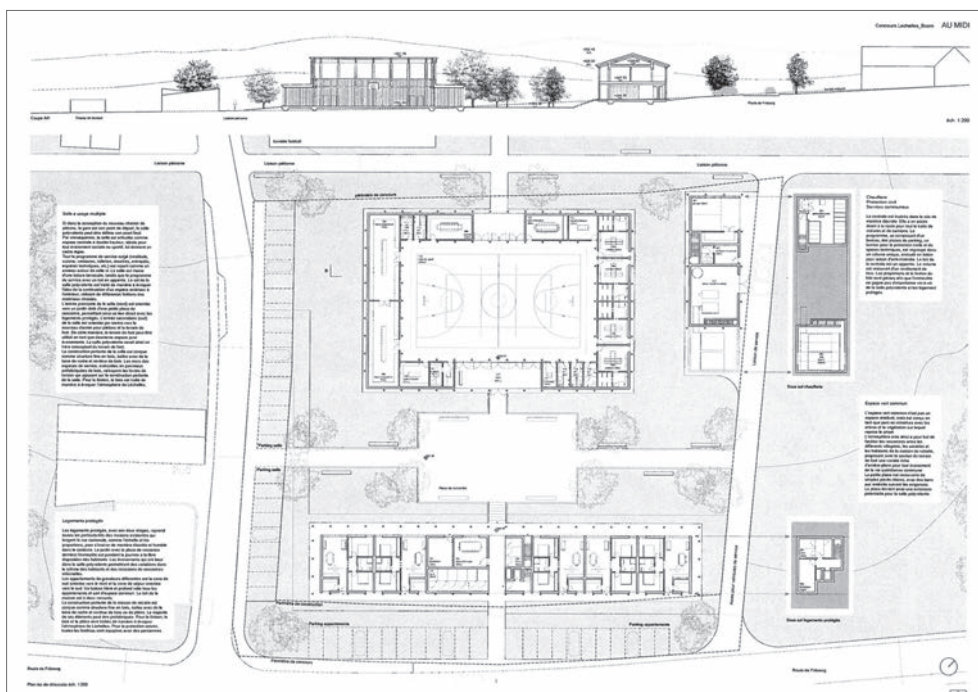
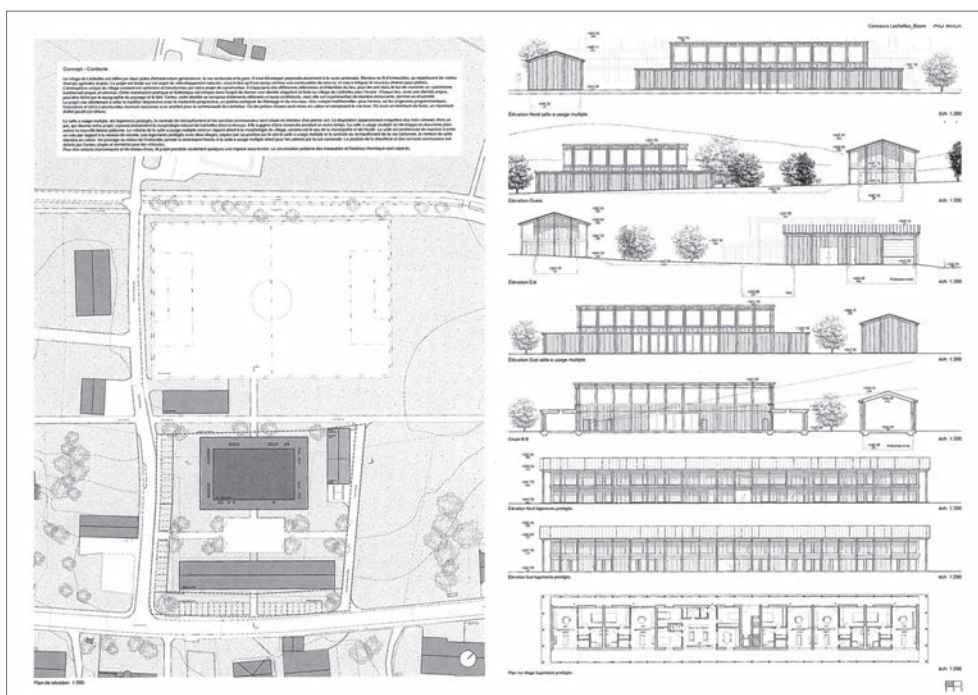
Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe



Projet No 19
GGTM1984
Guillaume Girod Architecture
Mouillon Thomas
Architecte
1 Place Doyen Gosse
38000 Grenoble (France)
Guillaume Girod, architecte
Thomas Mouillon
Sara Raquel Gouveia



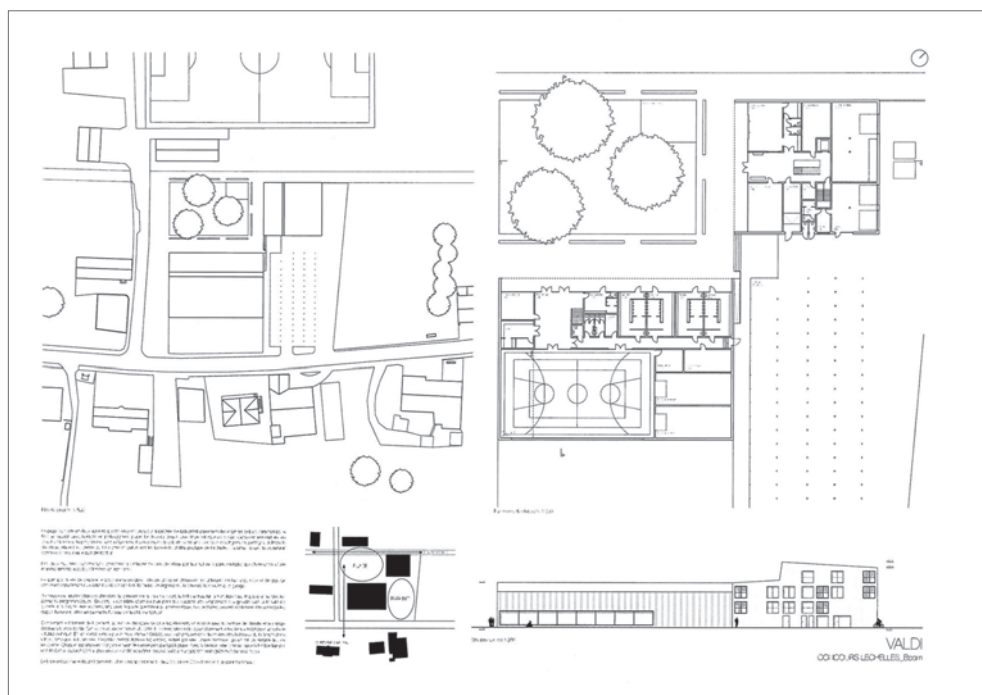
Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe



Projet No 23
AU MIDI

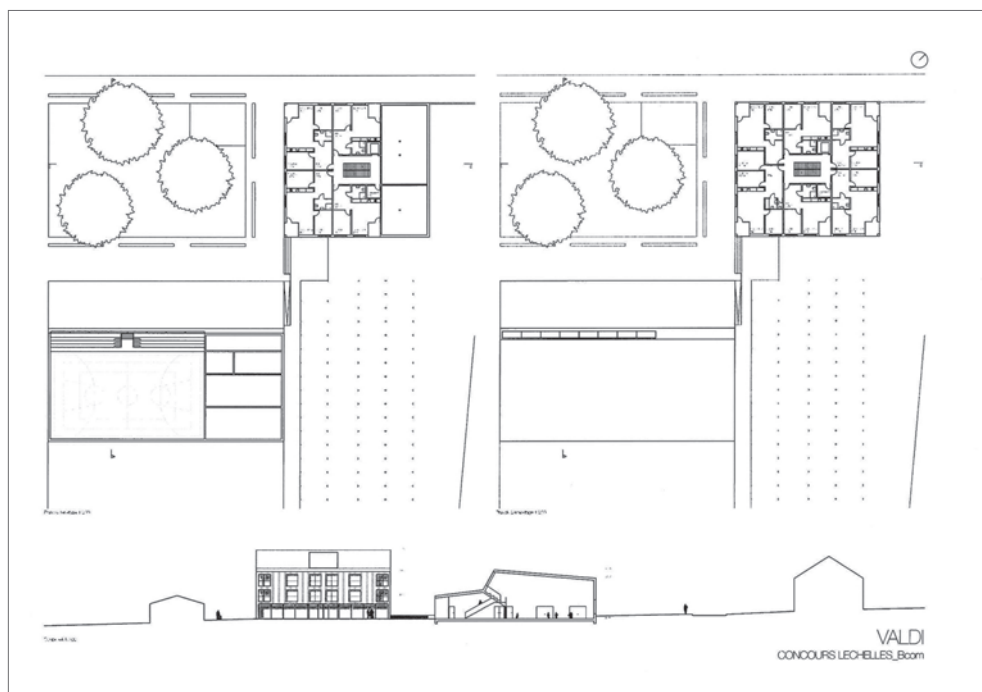
Arbnor Murati Architecte
Murati Arbnor
M.Sc. Arch. USI / AAM SIA
OTIA
Riva Bellavista 4
6922 Morcote

Frederico Testa
Marcelo Hagedorn
Ivan Kunz



Projet No 24
VALDI

Stéphane Koularmanis
architecte
17 ch. Curé-Desclouds
1226 Thônex



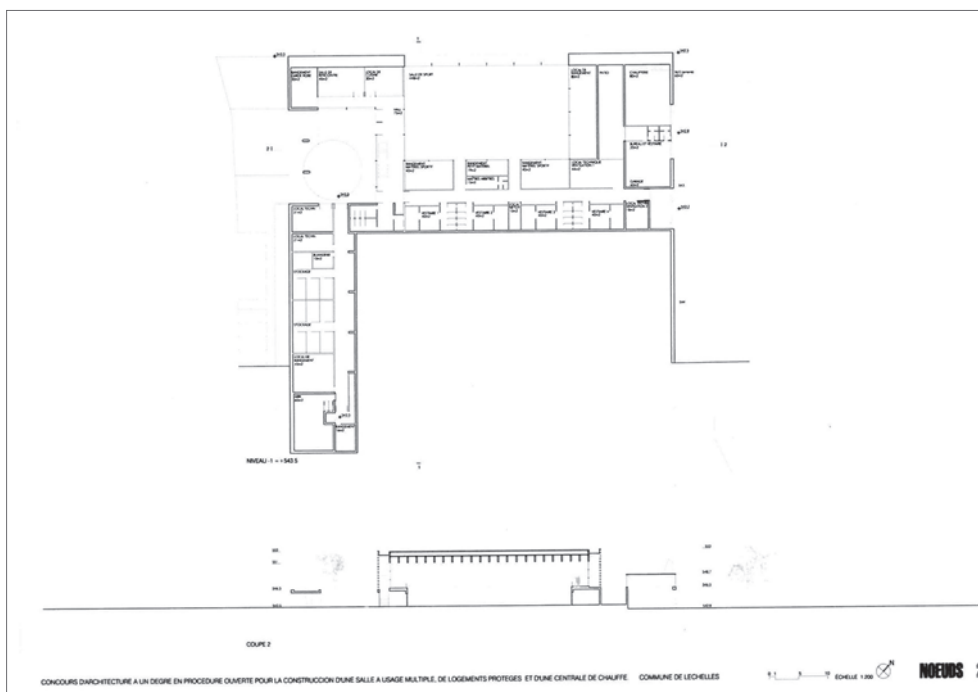
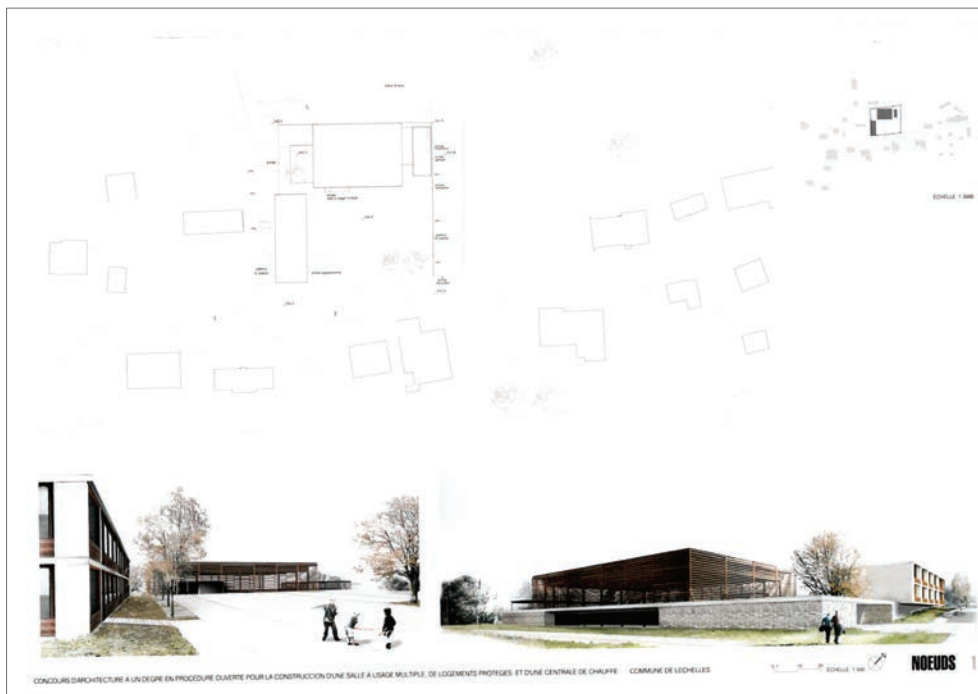
Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe

PROJETS NON CLASSES

Projets éliminés au deuxième tour de jugement

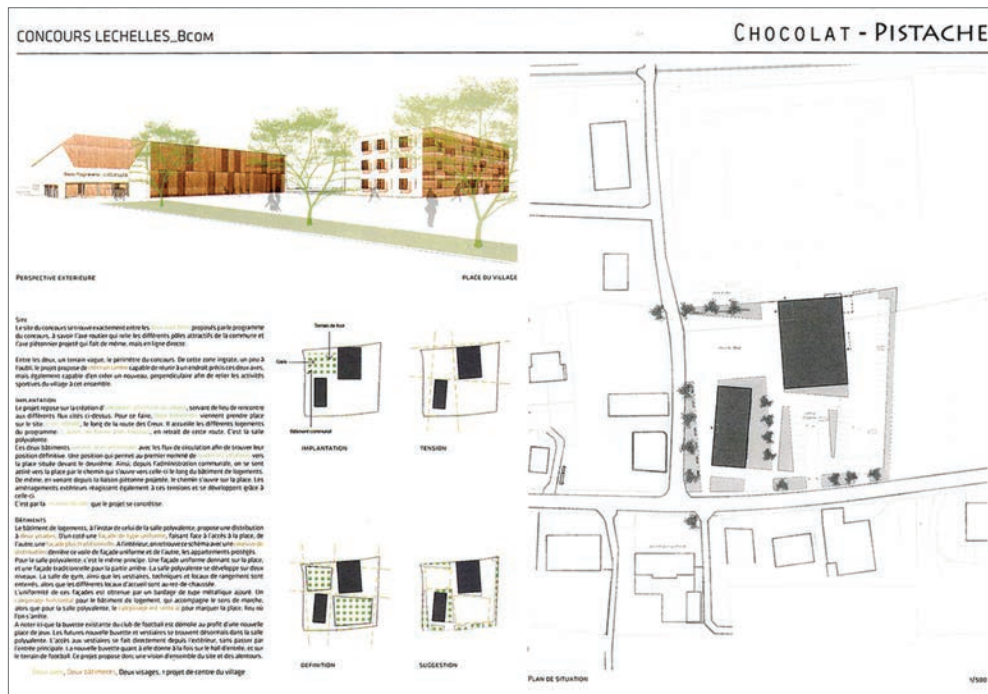
1.	NŒUDS.....	40
4.	CHOCOLAT-PISTACHE	41
9.	LAUREL ET HARDY	42
14.	LECHELLES HUMAINE.....	43
18.	PLACE.....	44
22.	PAPOYE	45

Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe



Projet No 1
NOEUDS

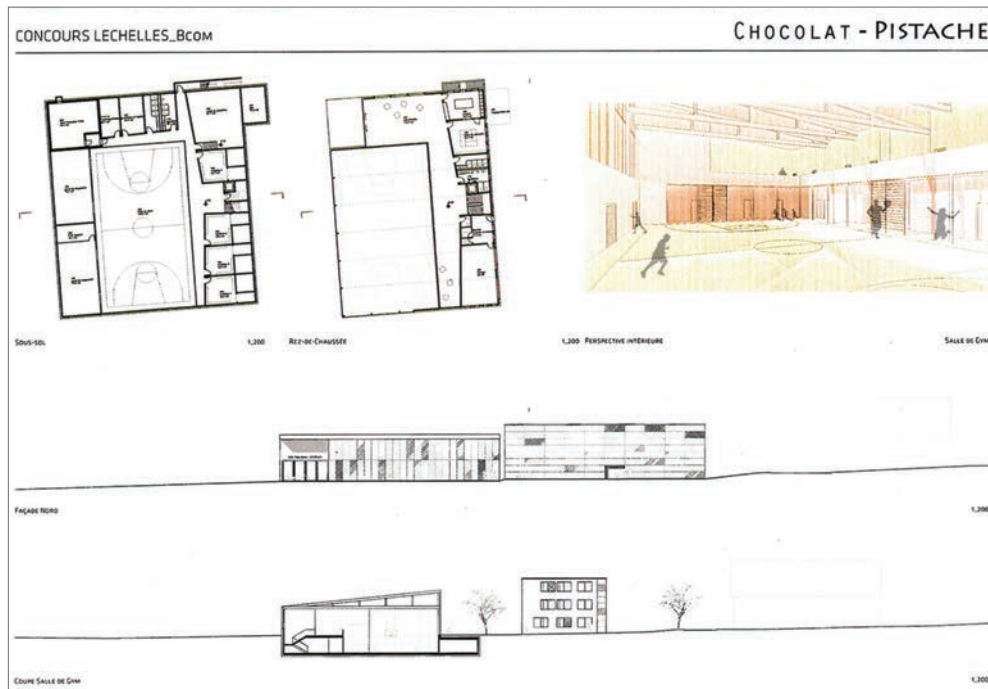
Fernando Mania
Alio Luis
arquitectos
Postigo de San Martín 3, 4º izq. ext.
28013 Madrid (Espagne)



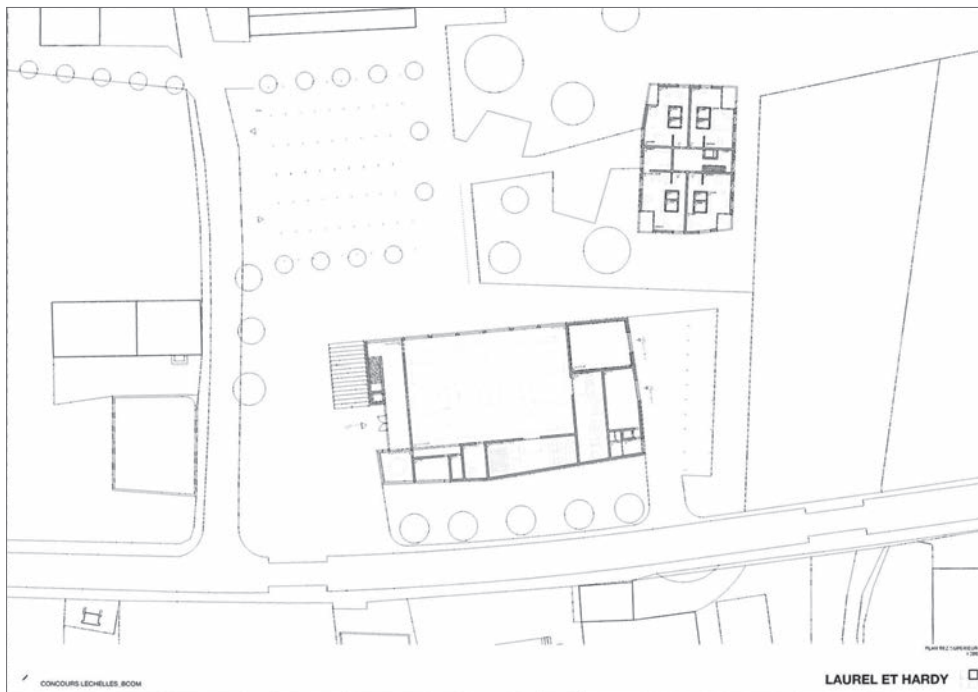
Projet No 4
CHOCOLAT-PISTACHE

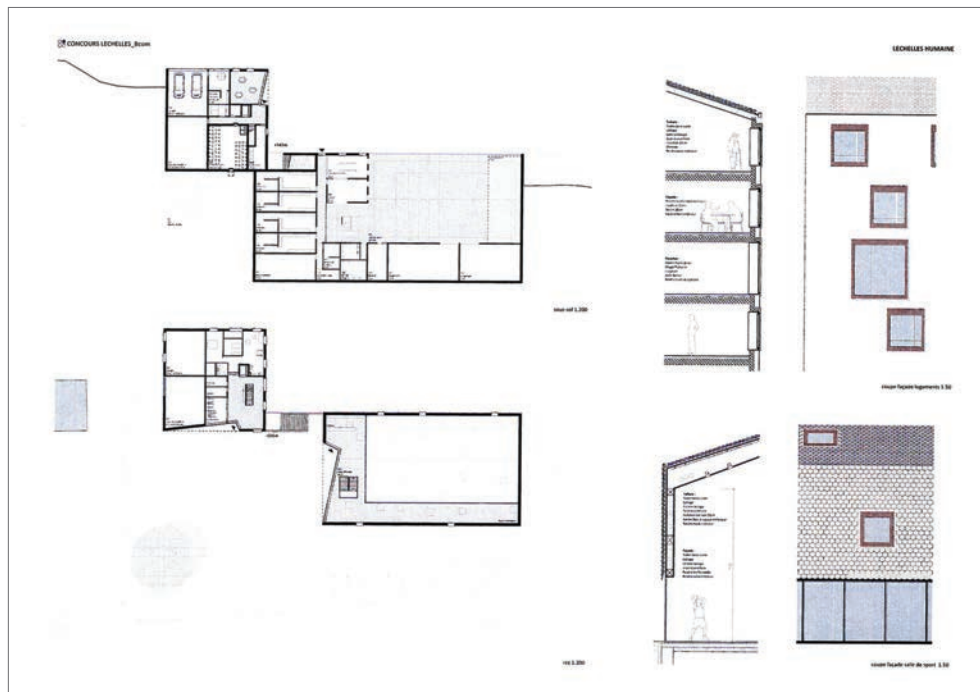
Arch-E Sàrl-Atelier d'architecture
Glauser David
Architecte epfl
Av. de Grandson 48
1400 Yverdon-les-Bains

David Glauser
Jérôme Haefeli
Sophie Huynh
Joan Camps

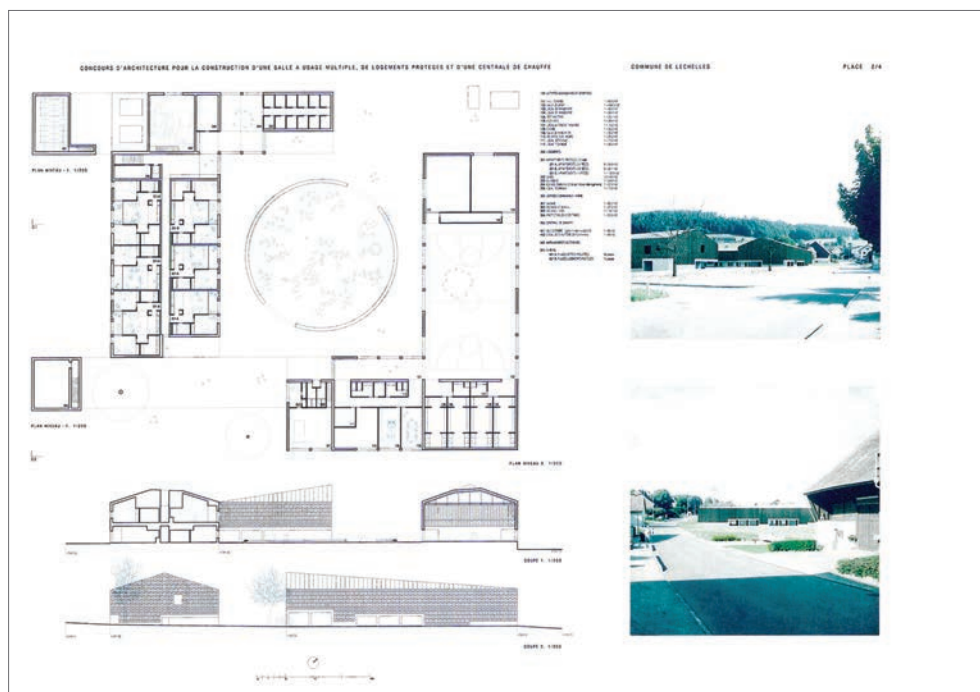
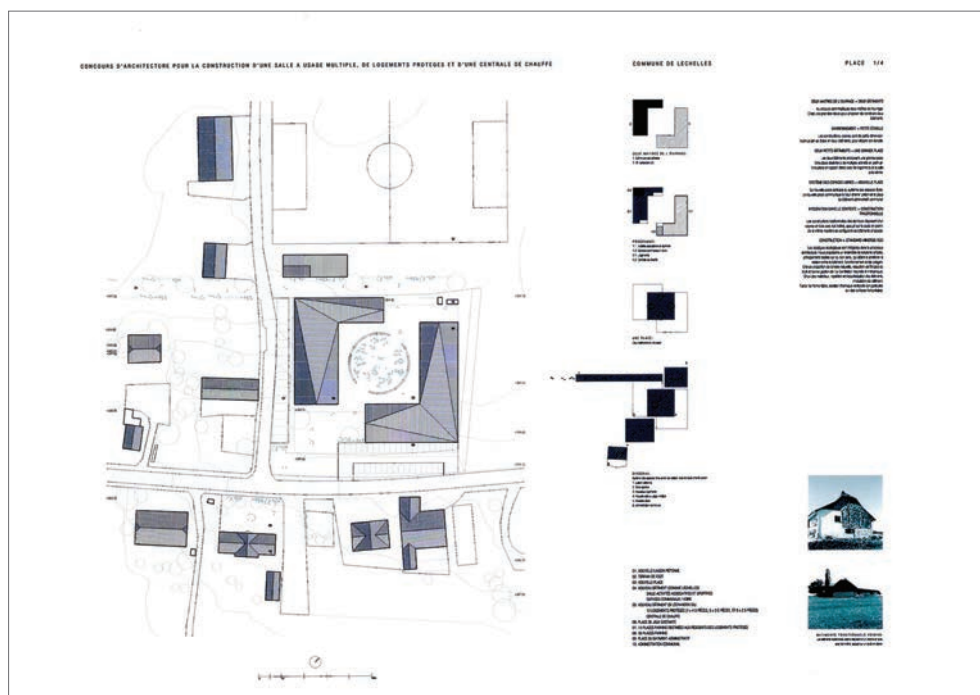


Projet No 9
LAUREL ET HARDY
Atilus Paul Godart
Architecte
54 boulevard Carnot
21000 Dijon (France)
Paul Godart





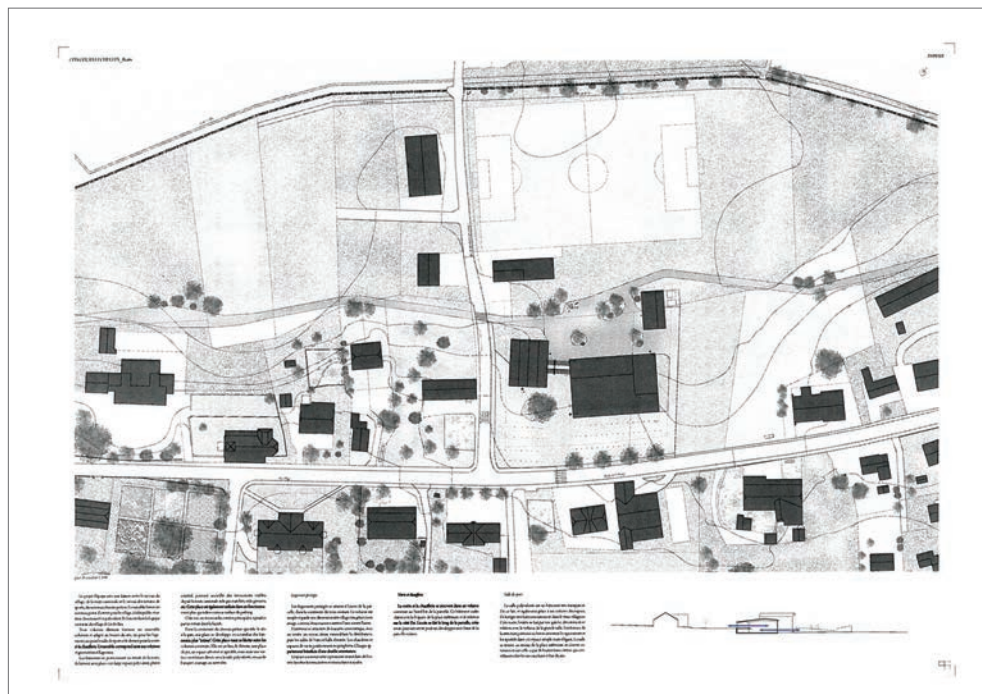
Commune de Léchelles
Concours d'architecture
à un degré en procédure
ouverte
pour la construction d'une
salle à usage multiple, de
logements protégés et d'une
centrale de chauffe



Projet No 18
PLACE

TEd'A architectes scp
Mayol Amengual Jaume
Architecte
Av. Alexandre
Rossello, 2, 2°, 2a
07002 Palma de Mallorca,
îles Balears (Espagne)

Irene Perez Piferrer,
architecte en chef



Projet No 22
PAPOYE

Cellule GmbH + Laurent
Chassot
Langstrasse 122
8004 Zürich

José Bento
Laurent Chassot
Ludovic Toffel

